



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,
M Mathieu Dessureault, directeur général de la Municipalité

Conformément à l'article 956 du Code Municipal

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 16 mars 2021 à huis-clos et par visio-conférence, le Programme triennal d'immobilisation pour les années 2021-2022-2023 sera adopté.

DONNÉ à Saint-Placide, ce 8^e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt et un

M Mathieu Dessureault
Directeur général